



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Promotion du mentorat

Question écrite n° 17476

### Texte de la question

M. Stéphane Viry attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse au sujet des recommandations n° 18 et 20 du rapport d'information n° 1016 sur « les Femmes et les Sciences, et l'urgence d'actions pour l'égalité réelle », qu'il a co-rapporté avec Mme Céline Calvez, députée des Hauts-de-Seine. La consultation citoyenne qui avait été mise en ligne avait fait ressortir l'importance du mentorat. C'est pourquoi la recommandation n° 18 vise à développer et systématiser le mentorat, les actions de marrainage, en soutenant les associations qui les mettent en œuvre. Par ailleurs, il apparaît opportun d'impliquer les hommes (qui sont aussi des pères) dans le combat pour l'égalité entre les filles et les garçons en les incitant notamment à participer activement aux associations engagées dans cette lutte. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement envisage de porter une action sur ces sujets majeurs.

### Texte de la réponse

Les démarches de parrainage ou de marrainage et de mentorat sont des modes de transmission de connaissances qui participent à la promotion des filles et femmes dans les filières scientifiques dans lesquelles elles sont sous-représentées et qui remplissent l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes. Le Gouvernement s'engage très fortement pour la mixité des filières. 1. En se fixant des objectifs chiffrés par filières : 40% de filles dans les filières scientifiques du supérieur d'ici 2020 2. En faisant découvrir des métiers peu mixtes grâce au stage de découverte de 3ème 3. En soutenant les initiatives de mentorat des réseaux d'accompagnement existants en les sensibilisant aux enjeux de l'entrepreneuriat féminin : l'Institut du Mentorat Entrepreneurial (IME), le Moovjee (Mouvement pour les jeunes et les étudiants entrepreneurs) a accompagné plus de 1 300 jeunes entrepreneurs depuis 2010. En lien avec une des mesures clés du CIEFH du 8 mars 2018, « Développer l'entrepreneuriat au féminin » en « augmentant le nombre de cheffes d'entreprises par la création d'un réseau national de mentorat », un travail entre Bpifrance, le SDFE (Service du Droit des Femmes et de l'Égalité) et la DGE (Direction Générale des Entreprises) a été initié. L'objectif est d'encourager l'accès des femmes cheffes d'entreprises au mentorat pour les aider à se développer, à conquérir de nouveaux marchés, à innover et à sécuriser leur croissance. En effet, la part des femmes parmi les indépendants et dirigeants salariés diminue avec la taille de l'entreprise : si 37 % de ceux travaillant seuls dans leur entreprise sont des femmes, elles ne sont plus que 28 % dans les entreprises employant de 2 à 4 personnes ; la proportion de femmes parmi les dirigeants est encore inférieure dans les entreprises de 20 à 49 personnes (16 %) et atteint son minimum dans les entreprises de 50 personnes ou plus (14 %). A titre d'exemple, dans la tech, sur les 600 start-up ayant levé des fonds, seules 70 étaient dirigées par des femmes, selon le baromètre « Les levées de fonds des start-up tech dirigées par des femmes », par StartHer, association de femmes entrepreneures dans la tech, et KPMG, cabinet d'audit et de conseil, parue en février 2017. Si le bond est spectaculaire (+ 85 % sur un an), elles restent néanmoins très minoritaires. S'agissant des femmes ingénieures et plus largement des femmes dans les métiers scientifiques, l'association « Elles bougent » a développé un réseau de plus de 5 200 marraines sur tout le territoire depuis 2006. Plusieurs ministères soutiennent l'association : le Ministère de l'Industrie ; le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ; le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de

l'Innovation ; le Ministère du Travail ; et le Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. Quatre objectifs guident les différentes actions mises en place par l'association : faire découvrir aux collégiennes, lycéennes et étudiantes les métiers d'ingénieures et de techniciennes ; prouver que ces métiers (dits plutôt « masculins ») sont accessibles aux filles ; permettre aux adolescentes de s'identifier et de se projeter à travers les témoignages d'ingénieures, techniciennes et étudiantes ; susciter des vocations. La Fondation Femmes@numérique, lancé en juin 2018, poursuit le même objectif dans les métiers du numérique et regroupe 42 entreprises, un véritable réseau engagé pour la promotion des femmes dans ce secteur. Le Gouvernement porte des actions de mentorat en lien avec les actrices et les acteurs de terrain engagés pour l'égalité entre les femmes et les hommes, leurs initiatives sont valorisées afin de créer de véritables "rôles modèles" et susciter des vocations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Viry](#)

**Circonscription :** Vosges (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17476

**Rubrique :** Égalité des sexes et parité

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale et jeunesse \(M. le secrétaire d'État auprès du ministre\)](#)

**Ministère attributaire :** [Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 mars 2019](#), page 2029

**Réponse publiée au JO le :** [6 août 2019](#), page 7371